

Tu as des droits...

- ◆ Être traité avec dignité et respect;
- ◆ Être informé, entendu et consulté sur les décisions prises à ton intention;
- ◆ Être hébergé dans un milieu approprié à tes besoins et à ton évolution;
- ◆ Être accompagné par des personnes compétentes;
- ◆ En appeler des décisions prises;
- ◆ Recevoir des services adéquats, adaptés à tes besoins;
- ◆ Communiquer confidentiellement ce que tu as à dire;
- ◆ Avoir accès à ton dossier et obtenir la confidentialité concernant ta situation;
- ◆ Consentir ou refuser des mesures volontaires;
- ◆ Être assisté pour porter plainte.



Tu as des responsabilités...



- ◆ T'informer des services et des ressources existantes dans ton environnement;
- ◆ Respecter l'intervenant qui t'accompagne;
- ◆ Participer le plus possible et collaborer au plan d'intervention créée pour toi;
- ◆ Parler à ton intervenant des éléments qui te plaisent et de ceux qui te déplaisent;
- ◆ Respecter les biens et le matériel de l'établissement qui sont mis à ta disposition.

Production du comité des usagers
et du Service des communications
du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches

Juillet 2008.



Centre jeunesse
Chaudière-Appalaches



Comités DE RÉSIDENTS

Comité des usagers



Information

Agent de liaison

M. Daniel Cloutier

418 837-1930, poste 407

C'est quoi le rapport ?



Chaque année, plus de 1000 jeunes reçoivent des services du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches (CJCA) dont environ 400 sont hébergés dans les unités du Campus de réadaptation, les foyers jeunesse et les résidences de réadaptation en communauté (RRC).

L'entrée en vigueur, en novembre 2005, de modifications à la Loi sur les services de la santé et les services sociaux, sont venues confirmer l'existence et les fonctions du comité des usagers et ont permis la création des comités de résidents.

C'est quoi, les comités de résidents ?

Les comités de résidents du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches sont composés de jeunes hébergés dans une des ressources de réadaptation: unités, foyers jeunesse, RRC.

Ils font partie intégrante du comité des usagers. Comme ce dernier, ils ont pour but de renseigner, de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de défendre les droits et intérêts collectifs des jeunes usagers.

Chaque unité désigne un de ses membres dont le rôle est de représenter le groupe au comité de résidents et au comité des usagers.

Ainsi, des liens peuvent se créer entre le comité des usagers et ceux des résidents et influencer l'organisation et l'amélioration des services que tu reçois.



Tu veux t'impliquer !!!!

De quelle façon ?

- ◆ en représentant les jeunes hébergés au sein du comité de résidents et en participant activement et de façon constructive aux échanges à propos des ressources d'hébergement du CJCA;
- ◆ en représentant le comité de résidents au sein du comité des usagers.



Et le comité des usagers

c'est quoi ?

Ce sont des parents, des tuteurs, des jeunes usagers ou ex-usagers qui s'impliquent bénévolement au sein du comité. À partir de leur expérience personnelle, ils contribuent à l'amélioration de la qualité des services offerts par le CJCA.

C'est une instance qui a pour mission la défense, la protection et le respect des droits des usagers.

Le comité a pour fonction....

- ◆ de renseigner les usagers et leurs représentants sur leurs droits et leurs obligations;
- ◆ de promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et d'évaluer le degré de satisfaction de ces derniers à l'égard des services obtenus de l'établissement;
- ◆ d'accompagner et d'assister, sur demande, un usager ou un représentant d'utilisateur dans toutes les démarches qu'il entreprend, y compris lorsqu'il désire porter plainte;
- ◆ de faire valoir les besoins et les attentes des usagers (jeunes et parents) auprès de la direction générale des CJCA.

Il compte sur les services d'un agent de liaison qui assure le bon fonctionnement des travaux de l'instance.

